

SEANCE DU 4 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatre-avril se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1^{er} adjoint, Emmanuelle DANIERE 2^{ème} adjointe, Sophie GOUTTENOIRE, 3^{ème} adjointe, Rosalie SIMON Raymond VITURAT, Martine DESBOIS, Albin COELHO, Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER, Yannick DELANGLE, Delphine MONTET.

Absents excusés : Anne-Sophie LARDET

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion du 7 mars 2022 et l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

COMMISSIONS MUNICIPALES

• BATIMENTS-VOIRIE-ASSAINISSEMENT :

- Dératisation : un nouveau contrat a été conclu avec M. PAUPIER qui a effectué une 1^{ère} campagne dans toute la commune il y a quinze jours. Une seconde tournée se fera à l'automne.

- La bache de la réserve incendie des Forests a été vidée afin de pouvoir tailler les végétaux existants. En procédant à son remplissage, on s'est aperçue que la bache était percée. Une solution provisoire avec des bouchons a été trouvée, dans l'attente d'une réparation définitive.

- Locaux commerciaux : une réunion avec AMO Services est prévue mercredi 6 avril pour la présentation du rapport d'analyse des candidatures des cabinets d'architecte suite à l'appel d'offres.

- Projet mairie : OXYRIA et les 3 cabinets d'architectes retenus seront reçus en mairie le 14 avril prochain. Du retard a été pris sur ce dossier et M. le Maire a fait part de son mécontentement à OXYRIA qui a promis de rattraper le retard. M. Le Maire fait part de son inquiétude par rapport à l'augmentation constante des prix des matériaux qui risque de poser problème et de plomber le budget des travaux.

- Robert CLEVENOT indique que la mobilisation des agents pour les installations des fêtes de Pâques a commencé cette semaine.

- Eclairage du foot : Raymond VITURAT confirme qu'un accord a été trouvé avec le SIEL pour enlever les 2 projecteurs qui ne donnent pas satisfaction et les remplacer par 2 projecteurs LED plus puissants. La commune ne prendra à sa charge que le coût d'achat différentiel des nouveaux projecteurs, le SIEL en assurant l'installation.

- Chauffage salle Albert Ginet : comme prévu, le fournisseur a remplacé le régulateur. Les tests réalisés montrent que l'installation fonctionne, bien que manquant de précision.
La facture en attente va être payée.

- La salle du Marronnier est tombée en panne vendredi à midi. Elle a redémarré après que avoir remis de l'eau dans le circuit. A surveiller.

- Voie verte : une réunion s'est tenue en mairie avec René Valorge et un technicien du cabinet REALITES. Deux tracés ont été évoqués, la traversée de la RD 482 aux Trois Moineaux posant problème. Raymond VITURAT proposera une 3^{ème} solution.

Monsieur le Maire explique que le terreplein en face du restaurant appartement au Département va être aménagée en aire de co-voiturage et équipée d'une ombrière.

• **VIE SOCIALE** : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE

- La commission s'est réunie dernièrement pour attribuer les subventions aux associations pour 2022.

- Une demande de participation financière de l'OGEC de Coutouvre a été faite à la commune suite à l'inscription de deux enfants domiciliés à Vougy. Un refus leur sera notifié, l'école publique pouvant les accueillir.

- Le Comité de la Fête a adressé un courrier de remerciements suite à la subvention qui leur a été attribuée.

- Emmanuelle DANIERE explique que les bénévoles ont pris conscience de la nécessité de faire de la bibliothèque un lieu d'accueil et de lien social, lors d'une réunion avec la responsable de la médiathèque départementale. Du coup, plusieurs projets sont en cours : atelier tricot, concours de dessin, réception d'auteurs, concours de tarot. Emmanuelle DANIERE souligne l'investissement des bénévoles qui ont été rejoints par deux ados très motivés.

- On a demandé à M. LATHUILLIERE de l'entreprise Alterrenative de venir observer l'organisation en place à la cantine afin de mettre en place des actions qui pourraient permettre aux cantinières d'être plus sereines. On attend le retour de M. LATHUILLIERE.

- L'agent en disponibilité va faire son retour le 23 avril comme prévu. Cependant, une nouvelle demande nous est parvenue pour la période du 27 juin au 28 août 2022, ce qui nécessitera de trouver un remplaçant pour une période de 15 jours environ.

- Emmanuelle DANIERE annonce que la réception des entreprises qui ont financé le bulletin municipal aura lieu le mercredi 27 avril à 19h en mairie.

- **URBANISME : adjoint responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

- Sophie GOUTTENOIRE présente les autorisations d'urbanisme accordées ce mois, à savoir 1 permis de construire et 4 déclarations préalables.

- Permis de construire des Serres de Commières : M. le Maire indique le dossier a été soumis à Mme la Sous-Préfète, le refus du permis de construire mettant l'entreprise en grande difficulté. On espère qu'une solution pourra être trouvée.

- Une construction non déclarée a été constatée rue de la Croix verchère. Un courrier sera adressé au propriétaire

- **COMMUNICATION : adjoint responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

La commission se réunira fin avril pour valider le plan Infocom et travailler sur le prochain flash-info.

DELIBERATIONS

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2022

Sous-Préfecture de Roanne

N° 25/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;
Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Monsieur le Maire expose que le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020.

En effet l'article 16 de la loi n°2019- 1479 de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2021 :

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.41%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.13%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide pour 2022 :

- De maintenir à 38.41% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- De maintenir à 30.13% le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

SUBVENTIONS 2022

Sous-Préfecture de Roanne

N° 26/2022

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions d'associations sur lesquelles a statué la commission des finances.

Il est proposé d'attribuer pour l'année 2022 les subventions suivantes :

- ADAPEI	110 €
- CHAMBRES DES METIERS ET ARTISANAT DE LA LOIRE	90 €
- SOU DES ECOLES PUBLIQUES	120 €
- ASSOCIATION DOCTEUR CLOWN	100 €
- FRANCE ALZHEIMER	110 €
- LYCEE RESSINS	135 €

Après délibération, le conseil municipal approuve les propositions de la commission Vie sociale et décide d'attribuer les subventions ci-dessus énumérées, sommes qui seront imputées au compte 6574 du budget primitif.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 D'ASSAINISSEMENT

Sous-Préfecture de Roanne

N° 27/2022

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement 89915.45 €

Dépenses et recettes d'investissement : 264789.87 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	89915.45 €	89915.45 €
Section d'investissement	264789.87 €	264789.87 €
	Reports compris	Reports compris
TOTAL	354705.32 €	354705.32 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu l'avis de la commission des finances du 31 mars 2022,

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	89915.45 €	89915.45 €
Section d'investissement	264789.87 € Reports compris	264789.87 € Reports compris
TOTAL	354705.32 €	354705.32 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Sous-Préfecture de Roanne

N° 28/2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement 1242180.34 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1740966.39 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1242180.34 €	1242180.34 €
Section d'investissement	1740966.39 € Reports compris	1740966.39 € Reports compris
TOTAL	2983146.73 €	2983146.73 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu l'avis de la commission des finances du 8 mars 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1242180.34 €	1242180.34 €
Section d'investissement	1740966.39 € Reports compris	1740966.39 € Reports compris
TOTAL	2983146.73 €	2983146.73 €

SUBVENTION DU BUDGET DE LA COMMUNE AU BUDGET DU CCAS

Sous-Préfecture de Roanne
N° 29/2022

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu d'apporter une subvention du budget de la commune au budget du CCAS pour assurer l'équilibre du budget primitif 2022 en section du fonctionnement

Monsieur le Maire propose d'attribuer une somme de 2808 €.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2808 € au CCAS de la commune au titre de l'année 2022.

SUBVENTION DU BUDGET DE LA COMMUNE AU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Sous-Préfecture de Roanne
N° 30/2022

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le compte administratif 2021 de l'assainissement présente un déficit de clôture de 14557.06 €. De plus afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget primitif 2022 de l'assainissement, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 34265.45 € au budget de l'assainissement.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 34265.45 € au budget assainissement de la commune.

LOCATION SALLE DU MARRONNIER - MODIFICATION DES TARIFS

Sous-Préfecture de Roanne
N° 31/2022

Monsieur le Maire indique que suite à des problèmes de nettoyage rencontrés à la suite de la location de la salle du Marronnier, il est proposé que le nettoyage de sortie soit assuré en partie par les agents communaux moyennant une augmentation du tarif de location.

Ainsi, l'article 10 du contrat de location des salles communales :

Les organisateurs doivent faire leur propre état des lieux et ne pas hésiter à faire part de leurs observations éventuelles auprès du secrétariat de mairie.

La salle des Anciens sera rendue propre par le locataire et le mobilier rangé selon le plan affiché dans la salle.

Le locataire de la salle du Marronnier aura à sa charge :

- Le balayage du sol
- Le nettoyage soigneux des appareils électro-ménager
- Le nettoyage des tables et des chaises
- Le nettoyage des sanitaires

La commune assurera le rangement des tables et des chaises ainsi que lavage des sols.

L'article 11 est également modifié de la façon suivante :

Demandeurs	Salle du Marronnier	Salle Albert Ginet	Salle des Anciens
Particuliers	200 €	450 €	120 €
Associations de Vougy	130 €	180 €	60 €
Particuliers ou associations extérieures	280 €	-	160 €

Cette délibération prendra effet le 15 avril 2022.

AIDE AUX POPULATIONS D'UKRAINE - CONCOURS FINANCIERS AU CCAS DE ROANNE

Sous-Préfecture de Roanne

N° 32/2022

Considérant l'urgence humanitaire liée à la situation en Ukraine et à la nécessité de mettre en place rapidement des capacités de soutien, d'accueil et d'accompagnement de populations touchés par le conflit.

Considérant la capacité juridique et logistique du Centre Communal d'Action Sociale de Roanne de centraliser le concours financier des communes et de constituer un fonds de solidarité,

Vu la réunion des Maires de l'arrondissement de Roanne du 1^{er} mars 2022 et l'approbation unanime d'un concours financier de chaque commune à hauteur d'un euro par habitant,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'apporter un concours financier à hauteur d'un euro par habitant, soit un montant de 1488 € au fonds de solidarité mis en place au CCAS de Roanne pour soutenir, accueillir et accompagner les populations touchées par la situation en Ukraine.

- décide de verser le montant de ce concours financier au centre communale d'action sociale de Roanne.

- Ce crédit sera prélevé sur le compte 6573 du budget communal.

-Le Maire, le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente délibération.

RAJOUT DE 2 PROJECTEURS LED PHILIPS POUR LE TERRAIN D'ENTRAINEMENT DE FOOTBALL AU STADE DES CHAMBONS

Sous-Préfecture de Roanne

N° 33/2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Rajout de 2 projecteurs LED PHILIPS pour Terrain d'entraînement de Football

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	%-PU	Participation commune
Rajout de 2 projecteurs Led PHILIPS pour Terrain d'entraînement de Football	6 458 €	60.0 %	3 875 €
TOTAL	6 457.59 €		3 874.55 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Rajout de 2 projecteurs Led PHILIPS pour Terrain d'entraînement de Football" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 10 années.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.
Cette délibération annule et remplace la délibération n° 52/2021 du 6 septembre 2021.

QUESTIONS DIVERSES

- Catherine DESSEIGNE a constaté que les projecteurs de la salle Albert Ginot utilisés par Vougy Sport Pétanque étaient allumés un soir alors que tous les joueurs étaient réunis dans la buvette.

Elle regrette également que les places de parking de la mairie ne soient pas respectées et beaucoup se garent sur des emplacements non matérialisés alors qu'il existe le parking derrière la salle des fêtes.

- Alain COUTAUDIER demande où est prévu le bureau de vote. Il se tiendra à la salle du Marronnier. Une information sera faite cette semaine sur le site Internet de la commune et sur Panneau Pocket.

- Albin COELHO demande à Alain COUTAUDIER si les sangliers sont toujours présents près de son silo. Il semble que oui. Monsieur le Maire explique que les autorités semblent démunies face à ce problème.

- Delphine MONTET a assisté à une réunion du CTG de la CAF au cours de laquelle a été présentée la politique de la CAF avec Charlieu Belmont Communauté et les structures pilotes autour de 4 grands thèmes. Delphine MONTET s'est inscrite dans le groupe travaillant sur le thème de la petite enfance.

- Rosalie SIMON revient sur la dératisation et signale qu'elle a eu un signalement de rats lotissement le Pont du Ris en dessous du terrain RAJON qui n'est pas entretenu. La maison semble avoir été vendue mais pas le terrain. Robert CLEVENOT indique que la commune ne peut pas intervenir sur un terrain privé.

- Raymond VITURAT confirme qu'il y a toujours un problème sous la chaussée de la rue des Ecoles pour alimenter l'école en fibre. THD42 va devoir creuser une tranchée pour repasser le câble.

Le local fibre reste quant à lui toujours assez régulièrement ouvert.

- Une porte de la salle Albert Ginot est restée grande ouverte la nuit de samedi à dimanche.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'accident de vélo de Julien DUIVON et lui adresse un prompt rétablissement.

- M. le Maire a reçu Mme DUBOEUF, opticienne à domicile qui va offrir un nouveau service aux vougerots.

- Une demande de pique-nique dans le parc pour le mois d'août est arrivée en mairie.

- Monsieur le Maire souhaite que chacun communique clairement sur les raisons qui ont incité le conseil municipal à décider de revêtir le chemin des Chambons. Il précise par ailleurs qu'il n'est pas envisageable de refaire la rue de la Croix Verchère tant que l'étude diagnostic d'assainissement n'a pas rendu ses conclusions.

- Il est rappelé que les membres du conseil sont attendus pour servir le vin d'honneur à la salle des fêtes à l'issue du Grand Prix de Vougy à partir de 18h30 à la salle des Fêtes.

- Monsieur le Maire clôt la séance à 22h30.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents :	
Bernard MOULIN	
Robert CLEVENOT	
Emmanuelle DANIERE	
Sophie GOUTTENOIRE	
Rosalie SIMON	
Raymond VITURAT	
DESBOIS Martine	
Albin COEHLO	
Catherine DESSEIGNE	
Christophe BOUSSAND	
Alain COUTAUDIER	
Yannick DELANGLE	
Anne-Sophie LARDET	
Delphine MONTET	

